



L'EAU-FORTE

voies navigables - ports maritimes

Union des Syndicats
Écologie - Équipement

N° 46 - juillet 2010

Supplément gratuit au n° 179 de JALONS CFDT

À la demande de la CFDT, la CAP des promotions 2010 s'est réunie en juin et non en novembre, afin que le retard qui pénalise les agents soit rattrapé et qu'une CAP de promotion pour 2011 ait lieu avant la fin de l'année.

Il n'y a pas de raison que les personnels de catégorie C, comme c'est le cas aujourd'hui, continuent à établir leur tableaux d'avancement avec un retard d'une année, au regard d'un texte de 2002 qui impose d'établir ceux de l'année N, l'année N-1 !

Ce bulletin relate la CAP qui s'est tenue le 30 juin avec des propositions CFDT crédibles et transparentes en matière de promotion, retenues à 92 % par l'administration.

Mais l'actualité, c'est aussi une réforme des retraites injuste, supportée pour l'essentiel par les seuls salariés, qui pénalise ceux qui ont commencé à travailler dès leur jeunesse, bien souvent dans des métiers pénibles.

La bonification du service actif pour les personnels d'exploitation ne s'obtiendra pas sans une mobilisation massive.

En effet, le gouvernement refuse la prise en compte collective de la pénibilité et prône un traitement au cas par cas, en fonction de l'invalidité.

L'actualité, c'est également l'acharnement de ce gouvernement contre les fonctionnaires et le service public.

Non content d'imposer une règle comptable à travers la RGPP qui supprime des postes à tour de bras sans en mesurer les conséquences, voilà qu'il s'attaque maintenant à nos revenus ! alors que chaque semaine nous découvrons les privilèges et les comportements de ceux qui sont censés montrer l'exemple !

D'ici 2013 : 100 milliards d'économies dont 45 milliards de réduction des dépenses publiques ! 100 000 postes de fonctionnaires supprimés ! il serait illusoire de penser que ce plan d'austérité ne nous touchera pas dans notre travail ! Et nos revenus ? Ils vont baisser ! Avec le gel, annoncé par la rumeur, de nos traitements en 2011, 2012 et 2013 et l'augmentation du taux de cotisation retraite ; c'est clair : ça va baisser !

Et pendant ce temps, l'État et VNF peinent à sortir un contrat d'objectifs et de performance 2010/2013, ce qui ne présage rien de bon ! Et la perspective de la disparition des services de navigation au profit de VNF se précise (1) ! Comme celle du transfert des maisons éclésières à VNF !

Retraites, bonification du service actif, revenus, moyens de fonctionnement pour un service public de qualité... les motifs de mobilisation à la rentrée ne manquent donc pas !

Bonnes vacances.

Christian Fourcoul
Bureau National de l'USEE-CFDT

(1) les agents seraient placés en PNA (position normale d'activité) à VNF.

SOMMAIRE

- Compte-rendu de la CAP exploitation
- Revalorisation de l'ISH
- chantier « Maisons éclésières »
- PTETE maritime, portuaire et fluvial non navigable

CONTACTS

CFDT - Union des Syndicats Écologie & Équipement
30 passage de l'Arche
92055 La Défense cedex
tél : 01 40 81 24 00 - fax : 01 40 81 24 05
Site internet : www.cfdt-ufeem.org

Permanent du secteur VN
Christian Fourcoul

portable 06 20 35 48 88

christian.fourcoul@i-carre.net

CAP des personnels d'exploitation VN-PM - 30 juin 2010

Élu-es CFDT : Patricia Goetz, Yann Charrière, Pascal Debrière

Déclaration de la CFDT

Comment ne pas parler du contexte dans lequel se déroule cette CAP ?

Une réforme des retraites injuste, qui s'oppose à une réelle prise en compte de la pénibilité, et par conséquent à la bonification du service actif des agents, bonification pourtant légitime ! Une réforme qui remet en cause le droit à partir à 55 ans au titre du service actif ! Le droit des femmes (des parents) ayant élevé 3 enfants !

Une politique de rigueur via la RGPP qui, ajoutée à l'augmentation de nos cotisations retraites, va faire baisser nos revenus en gelant nos traitements pour les 3 prochaines années, voire pour cette année également ! Qui va nous priver des moyens nécessaires de fonctionnement, tant en crédits qu'en effectifs, pour un service public de qualité ! Avec à la clé des dégradations supplémentaires de nos conditions de travail, des restructurations...

Tout cela alors que se précisent la disparition des services navigation au profit de VNF et le transfert de la gestion des logements de service à ce même établissement !

Les élus CFDT dénoncent ces attaques contre le service public et leurs personnels.

Nous saisissons l'occasion de cette CAP pour dénoncer l'attitude du directeur du Service Navigation du Nord-Est qui a maintenu dans l'emploi, la veille de la grève du 24 juin, l'ensemble du personnel d'exploitation des ouvrages de la Moselle .C'est une remise en cause inadmissible du droit de grève, un non respect de la circulaire ministérielle du 8 août 2008 sur le maintien dans l'emploi, nous demandons une enquête de la DRH.

Concernant le régime indemnitaire des personnels d'exploitation, les différentes actions dans les services montrent le besoin d'une harmonisation par le haut entre les différents protocoles VN, DIR et PM. Nous demandons la négociation d'un protocole unique qui prenne en compte notamment les cycles de travail atypique des voies navigables. Cette démarche devra prendre en compte l'ensemble des agents du corps d'exploitation, y compris ceux qui sont aujourd'hui exclus des différents protocoles !

Concernant cette CAP, la réunion du 10 février sur les promotions a accouché d'une circulaire très lapidaire en ce qui concerne les critères autres que statutaires, en raison de l'actualité relative à l'arrêt « Kerjean » condamnant des critères de promotion jugés discriminatoires en CAP des adjoints administratifs.

Même si nous constatons que les propositions des services dans leur ensemble s'appuient sur l'âge et l'ancienneté, notamment pour la promotion à Chef d'équipe, nous demandons, pour les promotions 2011 (à prononcer avant la fin de l'année), une circulaire plus précise sur les critères, à l'instar de la circulaire promotion 2011 des contrôleurs, laquelle continue à afficher des critères d'ancienneté et d'âge avec la notion « d'examen en priorité ».

Pour les élus CFDT, en ce qui concerne la promotion à CEE, c'est la prise en compte exclusive de l'ancienneté pour un déroulement de carrière linéaire, sans changement fonctionnel, qui doit primer.

Cela nous renvoie à une véritable réforme statutaire, toujours annoncée, jamais réalisée ! Et pourtant, qui peut aujourd'hui nier l'injustice qui prive les agents, recrutés de 2002 à octobre 2005, de passer le concours de CEE alors que d'autres recrutés après, mais bénéficiant d'une reprise d'ancienneté, peuvent se présenter ?

C'est pourquoi, outre le retour à la règle des 5 ans pour passer le concours de CEE et la reprise d'ancienneté des années du privé pour tous, la CFDT revendique un statut à 2 corps, celui des agents et celui des chefs d'équipe.

Concernant les promotions 2010, si l'on compare à l'année 2007, nous avons perdu 12 promotions à CEEP et 22 à CEE ; à ce rythme, que va-t-il nous rester demain ? Il faut revoir à la hausse les taux de promotion, soit 20 % pour la CFDT.

Enfin, pour classer les propositions 2010, nous avons utilisé des critères transparents, décrits ci-dessous.

Promotion à CEEP : 36 promotions possibles

- *gestion par service et prise en compte des propositions de ceux-ci ;*
- *répartition entre les gros services suivant la projection du taux ratio promus/promouvables de 12 % ; projection du pourcentage sans les décimales : 28 promotions ;*
- *prise en compte des petits services n'ayant pas eu de promotion lors des 3 dernières années pour 8 promotions.*

Promotion à CEE : 70 promotions possibles

Gestion nationale :

1) la liste complète des retraits soit 14 promotions :

2) en priorité 1, les agents âgés de 55 ans et plus entrés dans l'administration avant 1987 ; projection sur les propositions de service : 50 promotions ;

3) en priorité 2, les agents âgés de 54 ans entrés dans l'administration avant 1978 ; projection sur les propositions des services : 6 promotions.

Réponses de l'administration aux déclarations

- pour la disparition des services au profit de VNF : le président de CAP renvoie les OS vers Mme Cécile Lebrun-Petit qui indique qu'il n'y a pas d'information, c'est le statu quo à ce sujet.
- Pour les aspects indemnitaires : pas de remise en cause de la PTETE en 3 classes + la classe exceptionnelle. La PTETE de plusieurs niveaux spécifie la pénibilité donc une fin de non-recevoir est opposée à la demande CFDT. Le protocole VN concerne 3 200 agents, y compris les agents détachés dans d'autres services. 2 nouvelles mises en protocole : 1) les voies d'eau non navigables avec 125 agents et un coût de 350 000 €. 2) Les PM non décentralisés avec 400 agents pour un coût de 750 000 €.
- Pour les 25 % du service actif : bloqué au Budget, mais le ministère va revenir à la charge dans le cadre de la pénibilité.
- Évolutions statutaires : fin 2010 et début 2011, constitution de GT et de groupes d'échanges pour traiter les différents sujets statutaires et les missions. Le sous-directeur de la SGP indique qu'une réflexion sur les catégories de personnels et les promotions, avec passage en B, doit être menée en même temps que celle sur les missions.
- Report des élections AE(S) / CEE(P) en mai 2011.
- Dysfonctionnements locaux : la DRH s'informerait auprès des services concernés.
- Remarque sur la CAP précédente dont le PV n'est pas parvenu au secrétaire adjoint (CFDT), remis en séance.
- Les membres de la CAP n'ont pas été destinataires de la nouvelle composition de la CAP.

Ordre du jour

Réduction d'ancienneté

L'administration informe les élus que les bonifications ne sont données qu'à titre d'informations et non plus discutées en CAP.

RÉSULTATS	AE VN/PM	AES VN/PM	CEE VN/PM	CEEP VN/PM	Total
Nombre d'agents bonifiés à 1 mois	130		34	14	178
Nombre d'agents bonifiés à 2 mois	31		5	6	42
Nombre d'agents bonifiés à 3 mois	8		3	0	11
Nombre d'agents bonifiés	169		62		231
Nombre de mois consommés	216		79		295
Nombre de mois restant à consommer					15,3

Titularisation d'un agent contractuel handicapé

Accord de la CAP

Promotions à CEEP

Statuts : avoir atteint le 6^e échelon dans le grade de CEE au 1/1/2010 et 3 ans au moins de service effectif dans ce grade.

12 % des promouvables par service – prise en compte des petits services non pourvus ces dernières années.

Critères retenus : Ancienneté dans le grade et l'administration, propositions des CAP locales.

Promotions à CEEP

Statuts : avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^e échelon du grade d'AES au 1/1/2010 et 3 ans au moins de service effectif dans ce grade.

2/3 des 7 % des promouvables de l'ensemble des services (gestion globale et non au prorata de chaque service).

Critères retenus: les agents ayant déposé leur dossier de départ en retraite, puis les plus âgés et les plus anciens dans l'administration, sur proposition des CAP locales.

Liste des promus dans le grade de CEEP au 01/01/2010

36 promotions : la CAP a retenu 31 propositions de la CFDT.

DDT 21.....	MOUGENOT Ghislaine	SN Sud Ouest	TADIELLO Maurice
DDTM 35	DESHAYES Daniel	BETEILLE Michel
DDT 47.....	LEBRERE Norbert	BAUNAT Dominique
DDT 52.....	DESNOUVEAUX Roland	SN Seine	FOUCAULT Daniel
.....	ESMARD Jean-Jacques	TROCHAIN Éric
DDT 56.....	LEPICOT Jacques	HANNEQUIN Patrice
.....	KERNEUR Francis	FRANÇOIS Xavier
DDT 58.....	NICOT Guy	COTTE André
.....	HUBER Jean-François	LEFRANC Bruno
DDTM 62	VAILLANT Pierre-Jean	SN Rhône-Saône	LEBLEUX Jacky
DDT 74.....	RAMON Christian	MONCH Gérard
DDTM 85	LE CLERC Henri	SN Nord Est.....	FAUCHARD Claude
SN Strasbourg.....	STEPHAN Christian	VINOT Patrick
.....	WALTER Claude	GOULET Fabrice
.....	VALLET Gilles	CONTET Charly
		GADEMER Francis
		SN Nord Pas de Calais.....	COQUIN Claudine
		DELACORTE Juan-Carlos
		LORE Pascal
		DHANEUS Hervé
		PAIX Jean-Étienne

Liste des promus dans le grade de CEE au 01/01/2010

70 promotions : la CAP a retenu 67 propositions de la CFDT.

DDT 21	ROULEUX Claudine	SN Strasbourg	SPIELMANN Marcel
.....	HERNANDEZ Monique	KURTZ Pierre
.....	LEROY Yves	THIEBAUD Gilles
.....	MANLAY Marie-Noëlle	MULLER Jean
DDTM 2B	MOZZICONACCI Marc	KURTZ Jean-Claude
DDTM 35	HERVE Marie-Thérèse	SN Nord Est.....	KRIEGER Roland
.....	DUCOUT Serge	LECLERE Gilles
DDT 37.....	DESCHAMP Michel	WATELET Jean-Pierre
DDTM 40	LLEVOT Gérard	KIMENAU Michel
DDT 52	BOULANGER Régis	GIGNEY Claude
DDTM 56	PEDRONO Serge	PONCELET Alain
.....	GAUDIN Michelle	BARET Joseph
.....	ROUSSELLE Michèle	DUFOUR José
DDT 58	MARTIN Georges	LEMAIRE Pierre
.....	FLEURY Michel	VAUGIN Patrick
.....	MARCAUD Patrick	MOREAU Gérald
.....	ROUSSEAU Serge	SCHMITT Jean-Marie
.....	MANTIONE Jean	SPANAGEL Alain
DDT 71	GATEAU Simon	NEGRI Daniel
.....	PROT Jacques	MANCHETTE Denis
.....	PICARD Joël	SN Seine	RIFAUT Gérald
.....	GACON Bernard	PATE Michel
DDT 79	BACHELLEZ Jean-Marie	GODMER Philippe
SN Sud-Ouest	DAMBRUN Carmen	DRAPIER Gérard
.....	CABROL Guy	COQUELLE Jean-Louis
.....	ROUGER Nadine	DERMY Francis
.....	HUBEAU Joël	DEVENDEVILLE Gérard
.....	MARTY André	SOHIER Lionel
.....	BOUDET Edmond	CHARLERY-ADELE André
SN Rhône-Saône	GUILLOU Marie-Renée	FERANT Pascal
.....	VUILLAUME Claudine	SN Nord Pas de Calais.....	LALOUX Octave
.....	PAGAND Alain	LEFRANC Jean
.....	DAMIEN Michel	DUPONT Philippe
.....	BARROT Christian	LANCRY Régis
.....	BRETILLOT Roger	LHEUREUX Marie-Josée

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les élus CFDT à la CAP nationale :

Yann CHARRIERE (SN Rhône-Saône)06 73 99 94 94

Patricia GOETZ (SN Strasbourg)06 11 80 54 93

Pascal DEBRIERE (SN Nord Est)06 80 34 41 65

Revalorisation de l'ISH**La revalorisation de l'ISH que la CFDT avait fait acter dans le protocole VN sera discutée début juillet.**

Il s'agit d'une première réunion (rappel des textes, présentation des objectifs...). Les propositions seront présentées en septembre et la DGAFP (Fonction publique) sera saisie à l'automne.

La position de la CFDT

Pour régler la problématique du paiement des heures de nuit, qui devenaient programmées dans les DIR, l'administration a revalorisé l'ISH des heures de nuit (inscrit dans le protocole DIR).

Leur taux est passé de 30 à 50 % en 2008 puis à 70 % en 2009.

Une des raisons de la non-signature de ce protocole par la CFDT était l'absence de revalorisation de l'ISH le WE, en heures décalées et les jours fériés.

Nous savions alors que la programmation de l'activité et le respect des garanties minimales, principes que nous partageons afin de garantir de bonnes conditions de travail, conduisaient à la banalisation des week-ends.

Pour la CFDT il était donc impératif de revaloriser significativement l'ISH, en parallèle à la programmation de l'activité, pour compenser les anciennes heures supplémentaires.

Nous n'avons pas été entendus et la programmation de l'activité n'est pas toujours effective.

Pour autant, la CFDT n'entend pas supprimer toutes les HS, d'ailleurs nous avons approuvé la possibilité encadrée de programmation d'HS dans le cadrage national DIR, mais il faut trouver un juste milieu pour maintenir un bon niveau de revenu et assurer des conditions de travail respectueuses des capacités physiques et physiologiques des personnels, ainsi que des rythmes de vie familiaux et sociaux.

Outre la revalorisation de la PTETE et celle de l'ISH, une indemnité forfaitaire pourrait avoir son rôle à jouer dans ce sens.

Les taux actuels ? Travailler en cycle atypique le samedi pour 8 € supplémentaires et 16 € le dimanche, c'est scandaleux et inacceptable pour la CFDT !

Nous revendiquons donc les taux suivants :

- ISH 1ère part : 20 € et 40 € le WE et JF ;
- ISH 2ème part :
 - heures décalées 20 %,
 - heures du WE 66 %,
 - heures de nuit et JF 100 %.

[RESPECTÉS]**Pour nous rejoindre, téléchargez ici le bulletin d'adhésion :**http://www.cfdt-ufeem.org/infosutiles/doc/Bulletin_adhesion.rtf

Chantier « maisons éclusières »

La réunion initialement prévue le 24 juin et reportée au 30 juin devrait finalement avoir lieu en septembre.

Ci-après la position actuelle de l'administration au 3 juin pour l'élaboration de la future instruction. Attention ! Le transfert possible du parc des maisons éclusières pourrait tout remettre en question, et pas forcément dans l'intérêt des agents !

(document de l'administration)

Définitions des notions à prendre en compte dans la future instruction

Lors de la réunion du groupe de travail relative aux logements de service du 15/04/2010, les organisations syndicales ont demandé que certaines notions de la future instruction soient définies de manière plus précise.

- **ouvrages sensibles** : il s'agit d'ouvrages à surveiller toute l'année (gardiennage). Cela concerne notamment des barrages à manœuvrer rapidement, des PC de surveillance, des stations de pompage et prises d'eau, des parcs de matériel, des tunnels, des sites classés (Seveso, Vigipirate) et certains ouvrages situés en zone urbaine.
- **gestion hydraulique sur les biefs sensibles** : ils s'agit de conserver des agents logés à proximité immédiate des biefs sensibles aux conditions météorologiques, avec des conséquences sur la sécurité des personnes et des biens (enjeux relatifs à l'alimentation en eau potable, centrales nucléaires et thermiques, etc.).
- **intervention rapide** : qui ne peut pas attendre la prise de poste suivante.
- **intervention fréquente** : dont la probabilité d'occurrence est élevée, n'ayant pas un caractère exceptionnel.
- **intervention imprévisible** : qui ne permet pas la mise en place d'une organisation de travail programmée.

Dans le cadre des notions ainsi définies, les logements à conserver en NAS devront ainsi correspondre à des besoins d'interventions rapides, fréquentes, imprévisibles et en dehors des heures de service, pour les missions suivantes :

- surveillance d'ouvrages sensibles ;
- gestion hydraulique, manœuvre de barrage et maintenance sur ouvrage hydraulique (biefs sensibles) ;
- maintenance : uniquement sur le grand gabarit et en fonction de niveaux de service à définir ;
- exploitation : très peu d'interventions concernées (dans le cadre des accords internationaux –Moselle et Rhin – et navigation de nuit à la demande en 24h/24).

Les conditions de mise en œuvre de l'instruction/accompagnement des agents

Le logement sera lié au poste et devra obligatoirement être accepté par l'agent.

L'US sera proposée aux agents ne pouvant plus bénéficier d'une NAS au regard des nouveaux critères définis. Il conviendra de prendre en compte les situations sociales particulières sur une période donnée (2 à 3 ans).

Une commission « logements » devra être créée dans tous les SN dans les conditions définies par la circulaire ministérielle du 5 février 2008 relative aux conditions d'occupation des logements de fonction.

Évaluation de l'impact de la mesure

Pour évaluer l'impact de la réduction des logements en NAS sur les agents, les services transmettront ou confirmeront au bureau RFP 4 pour le 15 juin au plus tard :

- la pyramide des âges des agents logés en NAS ;
- le macrograde des agents concernés par la réforme (agents en NAS actuellement et agents susceptibles de ne pas conserver la NAS).

Complément de l'estimation des logements à conserver en NAS

L'estimation des logements à conserver en NAS doit être complétée et illustrée par les services (notamment au regard des définitions précisées plus haut) et transmise au bureau RFP 4 pour le 15 juin au plus tard.

La prochaine réunion avec les organisations syndicales aura lieu le 30 juin 2010 à 10h.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- présentation de la nouvelle estimation des logements à conserver en NAS ;
- définition des modalités d'accompagnement des agents, notamment le traitement des situations sociales particulières (analyse au regard de la pyramide des âges des agents concernés et de leur macrograde) ;
- présentation d'un premier plan détaillé de la future instruction ministérielle.

Protocole PTETE domaine maritime, portuaire, fluvial (non navigué)

De quoi s'agit-il ?

De faire bénéficier les personnels du domaine maritime, portuaire et fluvial (non navigué) de la revalorisation de la PTETE sur la base du protocole VN, ceci en deux étapes : 2010 et 2011. Il s'applique aux personnels d'exploitation, contrôleurs de 1^{er} niveau et OPA.

Deux réunions se sont tenues le 16 juin (présentation du projet de protocole) et le 1^{er} juillet (liste des missions/classes de PTETE).

Réunion du 16 juin (Frédéric Brothelande et Christian Fourcoual)

Déclaration de la CFDT

Sur la forme, le protocole VN répondait à notre revendication de faire bénéficier les personnels d'exploitation VN d'une PTETE similaire à celle de leurs collègues des DIR.

Mais notre revendication concernait également les agents et CEE hors DIR et VN.

Le fait d'étendre le protocole VN aux missions d'entretien des voies d'eau intérieures non navigables, à l'exploitation d'ouvrages de navigation situés sur le domaine public maritime et portuaire non décentralisé, répond donc en partie à notre revendication.

Concernant le protocole qui nous est présenté, celui-ci est une adaptation du protocole VN, que la CFDT, comme celui des DIR, n'a pas signé.

Nous y retrouvons nos principaux désaccords :

- des personnels d'exploitation restent exclus d'une revalorisation, à ce niveau, de la PTETE ;*
- pas de surcote, ce qui conduit des agents travaillant 45 % en classe 3 et 55 % en classe 1 à percevoir la PTETE de classe... 1 !*
- outre le fait que cette prime n'a pas été déplafonnée, la pénibilité, le trafic et le travail atypique ne sont pas pris en compte, contrairement au protocole DIR.*

Exemple d'injustice : travailler toute l'année sur une écluse du grand gabarit, en cycle de travail posté en 2x8h, plus éclusage de nuit à la demande, correspond à la classe 2. Alors qu'en DIR, le travail programmé correspond au niveau de prime VN de la classe 3, voire au-delà !

Autre d'exemple d'injustice et d'incohérence, mais cette fois-ci à l'envers : un CEE VN travaillant en cycle hebdomadaire, quel que soit le réseau et dès lors qu'il encadre un agent, perçoit une PTETE de 3 900 €. Un CEE en DIR, à travail d'encadrement identique, ne perçoit que 2 340 € dans un CEI classe 1 ou 2 !

Nous voyons là qu'il faut ouvrir les discussions sur de nouveaux protocoles DIR et VN et « Maritime/Portuaire » par ricochet, et prendre en compte tous les personnels d'exploitation de notre ministère.

Enfin, au vu du projet qui nous est présenté, concernant la majoration de points d'ISS, nous sommes inquiets des termes employés quant à l'application du protocole VN qui octroyait 1 point supplémentaire en 2009 et un autre en 2010. Une clarification s'impose !

De plus, le fait d'écrire que, pour les bénéficiaires du présent protocole, l'ISS « pourrait être » et non « sera » majorée de 2 points en 2011 n'est pas acceptable.

Que retenir de cette réunion ?

Environ 525 agents sont concernés.

En réponse à la CFDT sur les incohérences d'un protocole à l'autre, l'administration (en la personne de Dominique Mortelecq) accepte d'examiner les conditions qui permettent d'aboutir à la rédaction d'un protocole unique.

La CFDT demande :

- le rétablissement de la surcote portée de 200 € à 400 € afin de gommer certaines injustices comme le travail en classe supérieure non primé, ou le travail sur certains postes ;
- le paiement dès 2010 des taux 2011 afin de réparer l'exclusion des agents du protocole en 2009.

Réunion du 1^{er} juillet (Christian Lemestre et Christian Fourcoual)

Que retenir de cette réunion ?

Le groupe de travail restreint a listé les missions relatives à ce protocole (sur la base des contributions syndicales) et le niveau de PTETE correspondant.

L'administration a accepté :

- que la mission « saut d'échelle » (embarquement d'un agent de phare à bateau) bénéficie de la surcote de 400 € ;
- que les plongeurs effectuant moins d'un mi-temps sur un poste de plongée bénéficient également de cette surcote ;
- que soit rattrapé le manque à gagner de 2009 sur 2010, soit le montant de PTETE 2011 en 2010 (comme l'avait demandé la CFDT).

Le personnel impacté sera recensé ; pour la DRH les agents sous tutelle des ports décentralisés ne sont pas concernés.

L'administration s'engage pour le paiement de la PTETE en 2010 avec le calendrier suivant :

- prochainement le protocole dernière version sera envoyé aux organisations syndicales pour observations et signature éventuelle ;
- il sera adressé ensuite aux services concernés pour mise en application via la concertation locale et le CTP ;
- une réunion de suivi de son application aura lieu à Brest le 30 septembre.

Montant PTETE (ou prime de métier)

	AE/AES – OPA ouvriers qualifiés, expérimentés et compagnons	CEE/CEEP – OPA Maîtres-Compagnons à Chef d'exploitation (exploitation) Chefs Atelier C (atelier) Chefs magasinier B (magasin) Techniciens T1, T2, T3 et Principaux
Classe 1	1 950	2 340
Classe 2	2 700	3 250
Classe 3	3 250	3 900
Classe exceptionnelle	4 000	4 200

Bulletin d'adhésion à la CFDT

**besoin d'être vraiment informé ?
adhérez à la CFDT !**

Nom & Prénom :

Grade :

Service :

adhère à la CFDT à compter du :

souhaite un contact avec la CFDT

signature :

à retourner auprès d'un militant CFDT

ou au MEEDDM – permanence CFDT – 30 passage de l'Arche – 92055 La Défense cedex